

2023-06-21

## **Casier - Message important - Mise à jour**

Tous les étudiants doivent être deux (2) par casier à l'exception des étudiants inscrits en Arts visuels et en Musique (avec instrument).

Si vous n'avez pas de partenaire de casier, ColNet vous attribuera automatiquement une personne avec qui vous jumeler.

Aussitôt que vous avez réservé un casier sur ColNet, vous devez y mettre un cadenas.

À noter que les casiers sont attribués pour l'année collégiale complète (sessions automne et hiver).

**Vous devez avoir libéré votre casier au plus tard le vendredi 31 mai 2024.**

Pour les programmes suivants, voir **la personne au local T-045b** pour l'attribution des casiers :

**551.AC Interprétation en théâtre musical**

**561.AA Théâtre-Production, Décors et costumes**

**561.AB Théâtre-Production, Gestion et techniques de scène**

**561.C0 Interprétation théâtrale**

Pour les programmes suivants, les casiers seront attribués automatiquement par le service des affaires étudiantes:

**145.A0 Techniques de santé animale, 3e année**

Les Affaires Étudiantes

[affairesetudiantes@clg.qc.ca](mailto:affairesetudiantes@clg.qc.ca)